

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Place du Marché, place aux marchés



Dès janvier 2020, les marchés hebdomadaires se dérouleront en toutes saisons sur la Place du Marché.

Le Conseil municipal de Saint-Imier a tranché. Tirant les enseignements du test lancé en août dernier, il a décidé de rapatrier le marché hebdomadaire du mardi à la Place du Marché, comme c'est déjà le cas pour celui du vendredi. La mesure prendra effet le 7 janvier prochain.

Depuis le 20 août dernier, le marché hebdomadaire du mardi se tient à la Place du 16-Mars. La phase de test étant terminée, et comme cela avait été annoncé, le Service urbanisme et mobilité a procédé à l'évaluation de l'expérience avec tous les acteurs concernés, les commerçants en priorité.

«Après avoir observé le fonctionnement du marché à plusieurs reprises, nous être entretenus individuellement avec les marchands et avoir réuni les principaux concernés, nous sommes arrivés à la conclusion que la tenue des marchés hebdomadaires à deux endroits différents ne donnait pas satisfaction », explique Nicolas Vuilleumier, chef de service. «La solution n'est en effet pas idéale pour fidéliser les clients. Elle crée la confusion dans leur esprit quant au lieu où se tient effectivement le marché tel jour.»

Restrictions de stationnement

Tout en se félicitant de l'ambiance cordiale dans laquelle se sont déroulées les discussions, le Conseil municipal a décidé de ne pas pérenniser la phase de test. Dès lors, les deux marchés hebdomadaires auront pour théâtre la Place du Marché sitôt

après les fêtes de fin d'année, dès le vendredi 3 respectivement le mardi 7 janvier prochain. Lorsque l'endroit sera occupé par un événement comme Noël Ensemble, L'Imériale ou encore la fanzone lors de la phase finale de l'Euro 2020 de football, le marché se déroulera à la Rue du Temple, entre les intersections avec la Rue de la Cure, à l'ouest, et la Rue de Châtillon, à l'est.

Afin de permettre une bonne répartition spatiale des stands et assurer la sécurité des chalands et des commerçants, il ne sera plus toléré de véhicules dans le périmètre du marché, à l'exception de ceux des forains. Le mardi et le vendredi matin, tout le secteur sera ainsi interdit à la circulation.

Les voitures qui n'auront pas évacué les lieux à l'heure prescrite, soit 05h00, seront verbalisées, de même que celles qui s'introduiraient dans le périmètre au mépris de la signalisation et des barrières mises en place. Les automobilistes en infraction écoperont au mieux d'une amende de 40 francs pour stationnement interdit, voire de 100 francs pour avoir pénétré dans un endroit interdit. Au surplus, les véhicules pourront être évacués et les frais mis à la charge de leur détenteur.

Le Conseil municipal s'en remet au bon sens des automobilistes. Il leur demande d'ores et déjà de respecter la signalisation en vigueur sur la Place du Marché et notamment les restrictions de stationnement.

Nonagénaire

Le 6 décembre dernier, le conseiller municipal Corentin Jeanneret et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus à la Rue du Midi 4 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de M. Pierre Aubry. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

(cm)

Saint-Imier, le 11 décembre 2019